

Du 1er AVRIL 2019 à ce jour

BARÈME D'HONORAIRES

A la charge du vendeur, sauf exception contractuel

TRANCHE	MINIMUM	MAXIMUM	TAUX T.V.A comprise de 20%
1	0 €	100 000 €	Forfait 5 000 € TTC
2	100 001 €	200 000 €	Forfait 8 000 € TTC
3	200 001 €	400 000 €	4.50 %
4	400 001 € et supérieur		3.75 %
5 *	DIVISION DE TERRAIN, LOTISSEMENT A BATIR, DIVISION DE LOT A BATIR, DIVISION DE LOT BÂTI, DIVISION DE CONSTRUCTION, TERRAIN, MISE EN PLACE DE COPROPRIÉTÉ, VIAGER etc...		8.00 %

* Dans le cadre de la tranche gérée par nos soins :

les frais (Géomètre, Diagnostics) peuvent être avancés par l'agence Pyramide et remboursés par le vendeur en fin d'opération à l'agence.

Tranches 1 à 5 : comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier.

Siège Sociale 3 ter, avenue Carnot – CONFLANS-SAINTE-HONORINE
Tél : 01 39 19 04 19 - Fax : 01 39 72 32 51 – E-mail : pyramide.immo@orange.fr
Pyramide SARL 498 093 723 0019 R.C.S VERSAILLES - Code NAF A – APE 703 A-
Carte professionnelle : T.1939 G.592 délivrée par la préfecture des Yvelines –
Numéro de T.V.A Intracommunautaire FR 61 498 093 723

L'agence immobilière S.A.R.L PYRAMIDE ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission

Caisse de garantie : SNPI – Garantie .110 000€
26, avenue Victor Hugo -75116 PARIS – France

www.agence-immobiliere-pyramide.fr

L'agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante